

Bibliomer

Veille bibliographique et réglementaire à l'intention des acteurs de la filière produits de la mer

Bibliomer n° : 47 – Septembre 2009

Thème : 1 – Production Sous-thème : 1 – 3 Aquaculture

Notice n° : 2009-4847

Avis du Groupe scientifique sur la Santé et le Bien-être animal du 20 mars 2009 relatif à une demande de la Commission européenne sur les aspects bien-être spécifiques à l'espèce des principaux systèmes d'étourdissement et d'abattage de la carpe d'élevage (Question n° : EFSA-Q-2008-439)

Scientific Opinion of the Panel on Animal Health and Welfare on a request from the European Commission on Species-specific welfare aspects of the main systems of stunning and killing of farmed carp

The EFSA Journal, 2009, 1013 p. 1-37 - Texte en Anglais



http://www.efsa.europa.eu/EFSA/efsa_locale-1178620753812_1211902496686.htm

● Résumé

Trois méthodes d'étourdissement et d'abattage sont actuellement utilisées pour les carpes d'élevage dans l'Union européenne : asphyxie suivie par la percussion, percussion, et étourdissement électrique dans l'eau. Toutes ces méthodes sont suivies par une étape d'éviscération.

L'évaluation du risque a été semi-quantitative, et s'est basée principalement sur les avis d'experts, du fait de la quantité limitée de données quantitatives publiées sur les effets des dangers associés à l'étourdissement et à l'abattage de la carpe. Les étapes situées juste avant l'étourdissement et l'abattage, qui ont un impact direct sur le bien-être de la carpe, ont été incluses dans l'évaluation du risque.

Le Groupe scientifique a évalué les méthodes actuellement utilisées. Les méthodes utilisées pour d'autres espèces de poissons autres que celles décrites dans l'avis peuvent aussi être applicables à la carpe (les méthodes qui ne sont pas utilisées de manière commerciale dans l'Union européenne ou utilisées uniquement à petite échelle ont été brièvement décrites, mais n'ont pas été prises en compte dans l'évaluation du risque).

Le Groupe scientifique a souligné que la majorité des carpes est vendue vivante ou en tant que poisson entier par les distributeurs (grande distribution, poissonniers) ou à la ferme, et que moins de 15 % de la carpe produite pour la consommation humaine est transformée en usine. Ainsi, 85 % des carpes sont abattues en dehors d'un cadre réglementaire.

Selon les résultats de l'évaluation des risques, les dangers principaux dans la phase pré-abattage sont associés à la pêche au filet de la carpe. Par conséquent, la manipulation devrait être minimisée et une attention particulière devrait être portée afin de ne pas blesser le poisson.

La pratique de l'exposition de la carpe à l'air pendant des périodes prolongées (en attente d'étourdissement) est identifiée comme étant un danger majeur pour le bien-être. Une méthode d'étourdissement par percussion avec une exposition minimale à l'air devrait être développée.

Pour les méthodes par étourdissement électrique, le danger le plus important est l'exposition à un courant électrique/tension insuffisant pendant une période prolongée. Des recherches complémentaires sur cette technique devraient être réalisées afin d'assurer une perte immédiate de conscience.

D'après les experts, l'abattage en urgence de la carpe pour maîtriser les maladies n'a jamais eu lieu. Si nécessaire, l'abattage pourrait être fait en utilisant une overdose d'un anesthésique. L'opportunité de développer de nouvelles méthodes pour l'abattage de la carpe commune est considérable et devrait être encouragée.

Des procédures standardisées destinées à améliorer la maîtrise des procédés d'abattage et le bien-être devraient être introduites. Des indicateurs de bien-être validés, robustes et pratiques devraient être développés.